

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 18 mai 2011
Dossier: 10887/118243.00005

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

SUJET: R-3757-2011 – La Romaine

Chère consoeur,

Nous avons pris connaissance de la lettre du procureur de TransÉnergie (HQT) du 17 mai 2011 par laquelle il est demandé à la Régie de l'énergie (la Régie) d'interdire à Newfoundland & Labrador Hydro (NLH) de produire un mémoire dans le présent dossier.

Nous vous soumettons que le présent dossier tel que présenté par HQT est incomplet à plusieurs égards.

Les réponses données à la demande de renseignement de NLH devraient être complétées tel que demandé. De plus, il semble des réponses obtenues que le montant de la mise en valeur associée à cet investissement soit encore imprécis, notamment à l'égard du montant de 125 millions relié aux coûts de compensation des communautés autochtones qui devra vraisemblablement être renégocié compte tenu du fait que selon HQT « le projet d'entente n'a pas été entériné par la population lors d'un referendum »¹.

De plus, l'entente de service de transport requis en vertu de l'article 12A(i) est inexistante.

¹ Question et réponse 2.3 des Demandes de renseignements de NLH - HQT-2, Document 3.

NLH n'a aucunement l'intention de retarder le présent processus et souhaite uniquement obtenir l'information demandée qui est à la disposition d'HQT afin de lui permettre de compléter l'analyse du dossier.

Enfin NLH souhaite informer la Régie qu'il lui a été impossible d'agir plus rapidement du fait que la personne responsable de ce dossier au sein de NLH, M. Chris Kirby, ingénieur, était à l'extérieur du pays la semaine dernière.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN LLP

(s) Nathalie Bonneau, secrétaire pour et en l'absence de :

Me André Turmel

AT/nb

c.c : Par courriel à Me Yves Fréchette, procureur d'HQT et Me Dominique Neuman